



COMMUNE DE BURSINEL

AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions de la législation en matière d'aménagement du territoire et de la législation forestière, la Municipalité soumet à l'enquête publique

du 21 août 2023 au 19 septembre 2023

- **Les modifications du règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions apportées suite à l'analyse du dossier d'approbation par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).**

et met simultanément en consultation publique :

- **le rapport selon l'article 47 OAT modifié suite à l'analyse du dossier d'approbation par la DGTL,**
- **l'analyse du dossier d'approbation par la DGTL du 6 février 2023,**
- **l'analyse des modifications du dossier d'approbation par la DGTL du 12 juin 2023.**

Le dossier peut être consulté au Greffe municipal pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur le site internet de la Commune <https://www.bursinel.ch/>. Les oppositions ou observations doivent être formulées par écrit au Greffe municipal ou postées à son adresse pendant la durée de l'enquête.

La Municipalité